

5. Contenu et forme de l'enseignement

Travail personnel de recherche et de rédaction avec le soutien d'un tuteur ou d'une tutrice choisi-e en concertation avec le ou la responsable de la formation.

Le travail de diplôme fait l'objet d'un descriptif spécifique ("Consignes pour le pour le Travail écrit de diplôme"). S'y référer pour plus de détails.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le travail écrit fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury avec expert-e externe.

Le mémoire et la soutenance font l'objet d'une note de 0 à 6 au 10ème de point.

Seuil de réussite : 4.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> Répétition possible
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note attribuée au Travail écrit de diplôme se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par le jury.

8. Remarques

Pour plus de détails, se référer aux « Consignes pour le Travail écrit de Diplôme ».

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Selon liste mise à jour annuellement

11. Validation du descriptif

Date de validation	7.10.2024
Instance de validation	Conseil de domaine Musique et arts de la scène et Rectorat de la HES-SO
Historique	Relecture et mise à jour RMI 29.08.2024